Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les avocats d'Avignon et de Carpentras se distinguent lors de la 34e Juris'cup



Les avocats des barreaux de Carpentras et d'Avignon viennent de remporter le 3e prix de l'élégance de l'édition 2025 de la Juris'cup. L'événement, qui réunit chaque année depuis 35 ans l'ensemble du monde juridique et judiciaire autour d'un colloque sur le Droit de la Plaisance et d'une compétition de voile prestigieuse, s'est déroulé dans la rade de Marseille. Il a réuni une centaine de voiliers.

4 barreaux sous la même bannière

Côté voile, l'équipage des avocats vauclusiens avait été renforcé par leurs confrères des barreaux de Nîmes, et Alès afin de participer aux régates sur le voilier NîACC qui s'est classé deuxième dans la catégorie 'Général grande croisière'.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Crédit : DR/Facebook/Ordre des avocats du barreau d’Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Crédit : DR/Facebook/Ordre des avocats du barreau d'Avignon



Crédit : DR/Facebook/Ordre des avocats du barreau d'Avignon

Deux trophées, une aventure, et bien plus encore : la démonstration éclatante de ce que nous pouvons

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

accomplir lorsque nous unissons nos forces, s'est félicité le bâtonnier Philippe Cano qui passera bientôt le flambeau à Maître Anne-Cécile Dubois à la tête de l'Ordre des avocats du barreau d'Avignon. À la Juris'cup 2025, à mon initiative mais avec le magnifique pilotage par le Barreau de Nîmes, ce dernier avec les Barreaux d'Avignon, de Carpentras et d'Alès, ont choisi de naviguer ensemble. Le résultat est là, et peu d'équipages peuvent en dire autant : 3e place au concours d'élégance et 2e place sur les régates ! »

> « Nous avons prouvé qu'ensemble, nous savons mettre le cap vers l'essentiel. »
>
> *Philippe Cano, bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau d'Avignon*

« Mais l'essentiel est ailleurs, poursuit Maître Philippe Cano. Cette réussite collective est le reflet d'une conviction profonde : l'avocat n'existe jamais seul. Il se construit dans la solidarité, se renforce dans la confraternité, et se projette dans des valeurs qui dépassent la seule pratique du droit. Voilà le sens de ma démarche comme Bâtonnier du Barreau d'Avignon : faire émerger des projets communs qui fédèrent, rassemblent et montrent au grand jour la force d'une profession unie. Parce que lorsque nous choisissons le collectif, nous ne gagnons pas seulement des coupes, nous affirmons une vision : celle d'une profession capable d'élever ses valeurs par-delà les frontières et d'incarner, partout, l'esprit de justesse de ses actions, gage d'une justice à obtenir. L'avenir du Barreau se construit dans l'action, dans l'audace et dans l'élan partagé. Sur la mer, à Marseille, alors 'Centre du Monde nautique', nous avons prouvé qu'ensemble, nous savons mettre le cap vers l'essentiel. »

Une 'bâtonnière' pour succéder au bâtonnier de l'ordre des avocats d'Avignon

Maître Lionel Fouquet élu nouveau bâtonnier du Barreau de Carpentras

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Maître Lionel Fouquet vient d'être élu bâtonnier de l'Ordre des avocats de Carpentras. Il prendra ses fonctions à partir du 1er janvier 2026 pour un mandat d'une durée de 2 ans. A cette date, il succèdera à Maître Martine Pentz en poste depuis 2024.
« Mes confrères m'ont fait l'honneur de m'élire Bâtonnier, explique Maître Lionel Fouquet. J'aurai donc la joie de succéder Maître Martine Pentz qui a offert toute son énergie pour notre Barreau. Un Barreau qui a la particularité d'être très uni et solidaire. Une nouvelle aventure commence avec des projets plein la tête. Longue vie au Barreau de Carpentras ! »

> « Mes confrères m'ont fait l'honneur de m'élire Bâtonnier. J'aurai donc la joie de succéder Maître Martine Pentz qui a offert toute son énergie pour notre Barreau. »
>
> *Maître Lionel Fouquet*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Crédit : DR

Le nouveau bâtonnier entend notamment ouvrir davantage sa profession afin de mieux la faire connaître auprès du grand public. Il entend aussi poursuivre les excellentes relations du Barreau, composé d'une petite centaine d'avocats, avec la présidente du tribunal de Carpentras.

Du cabinet Pyxis à l'AAPPE

Associé au sein du cabinet Pyxis Avocats implanté à Carpentras et Avignon, Lionel Fouquet a prêté serment en décembre 2001. Il a débuté sa carrière à Avignon, puis Paris avant de rejoindre la capitale comtadine dont il a intégré le Conseil de l'ordre depuis 2020.

Il intervient tout particulièrement dans les domaines du droit bancaire, des saisies immobilières, des voies d'exécution, du recouvrement, mais également en droit des sociétés ainsi que les procédures collectives.

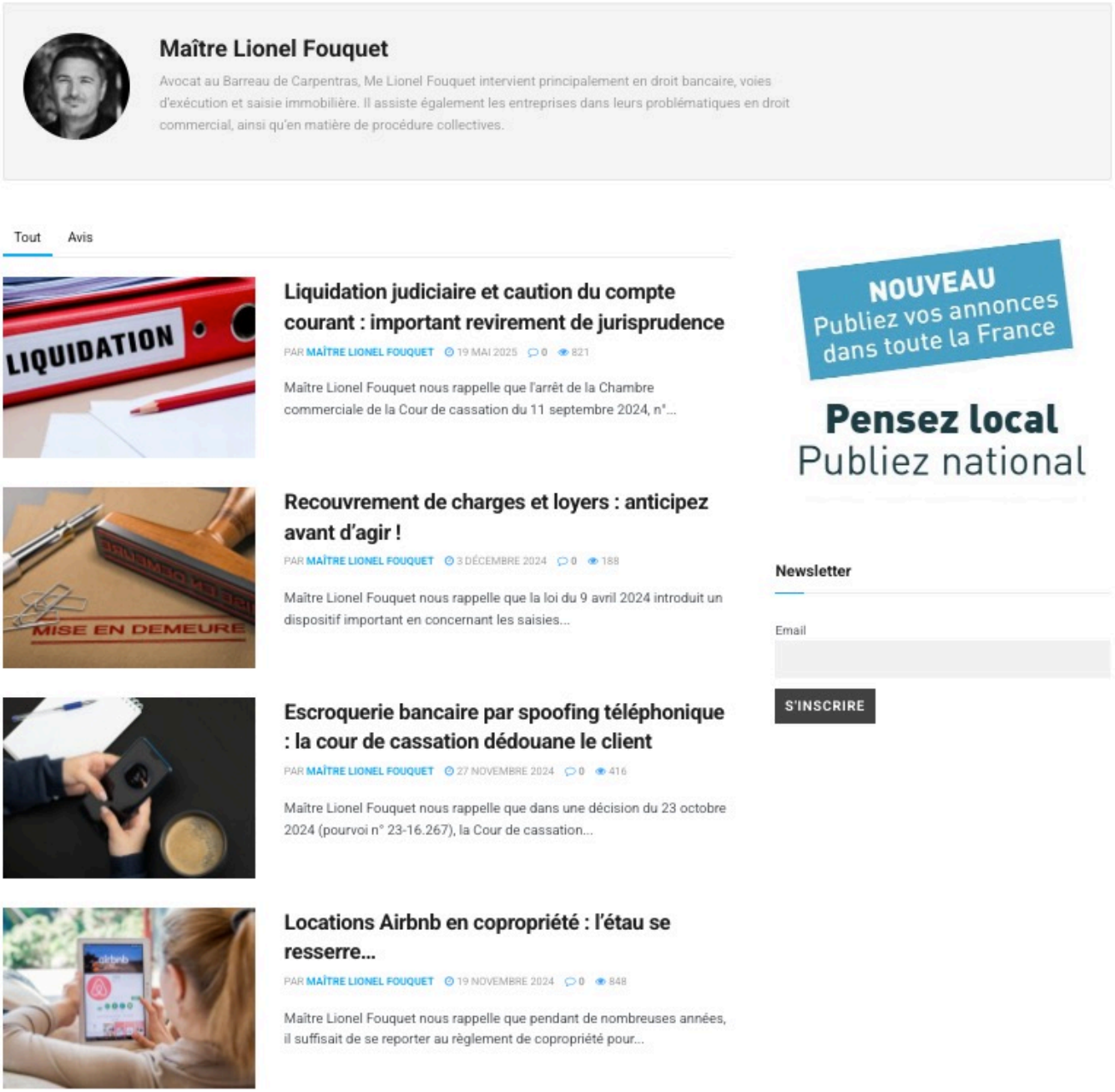
En marge de ses activités principales, celui qui intervient régulièrement dans nos colonnes (voir aussi en fin d'article) est aussi membre fondateur de la nouvelle Association des avocats praticien en procédure

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

collective réunissant des avocats Carpentras et d'Avignon. Enfin, il est aussi présent au sein de l'AAPPE (Association des Avocats et Praticiens des Procédures et de l'Exécution), structure nationale regroupant près de 450 avocats dans toute la France.

Ordre des avocats de Carpentras. 16, impasse Saint-Anne – 84200 Carpentras. 04 90 67 13 60. www.barreaudecarpentras.fr



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Infatigable homme de gauche, Henri Coupon, ancien bâtonnier d'Avignon, vient de décéder



L'avocat

L'avocat Henri Coupon vient de s'éteindre à l'âge de 94 ans. Inscrit au barreau d'Avignon en 1953, cet ancien bâtonnier de la cité des papes s'est toujours revendiqué de « 100% de gauche ». Avocat de la CGT du Vaucluse dès 1954, il fera partie ensuite, en compagnie de Jacques Vergès, du collectif des avocats du FLN durant la guerre d'Algérie.

A ce titre, il sera notamment appelé à défendre les citoyens jugés rebelles poursuivis devant les tribunaux, souvent militaires. Une époque durant laquelle l'OAS fera même sauter son cabinet à Avignon. Une expérience qu'il racontera dans son livre Avocat des fellagas, 1958-1962, paru en 2001 aux éditions L'Harmattan.

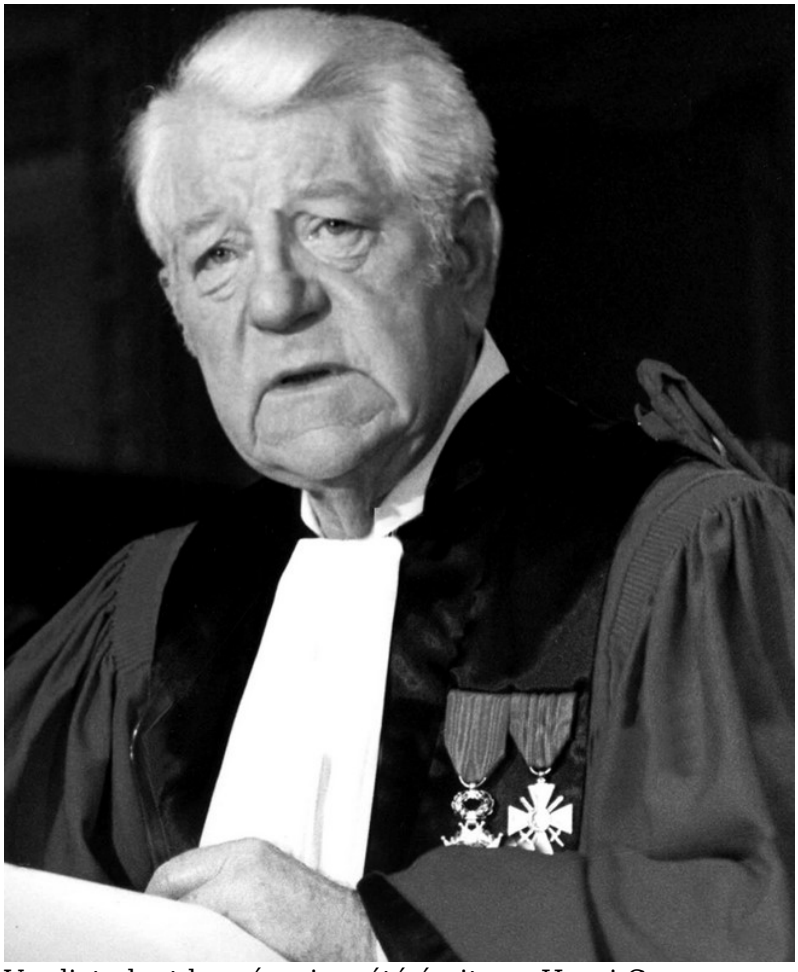
Durant sa longue carrière il plaidera, entre-autre, pour les frères Guérini, figures du milieu marseillais, avant de se retirer à Villeneuve-lès-Avignon.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Le politique
Très engagé politiquement, il sera candidat aux élections municipales d'Avignon de 1965 sur la liste présentée par le Parti communiste. Devenu militant du parti socialiste de 1973 à 1995, il deviendra ensuite premier adjoint de Guy Ravier, maire d'Avignon de 1989 à 1995. Henri Coupon sera alors en charge de la culture au sein de la municipalité.
Il deviendra aussi conseiller général (aujourd'hui dénommé conseiller départemental) du canton d'Avignon-Sud avant de perdre son siège en 1992 de 19 voix seulement face au candidat de droite UDF-PR de l'époque.

L'écrivain et scénariste
Ce provençal de souche était aussi un écrivain prolixe. Il a écrit près d'une vingtaine d'ouvrages dont un grand nombre de romans historiques ou policiers, parfois sous le pseudonyme 'Aramon'.


Verdict, dont le scénario a été écrit par Henri Coupon, sera l'avant dernier film de Jean Gabin. © DR

Par ailleurs, il sera également l'auteur du scénario du film Verdict (1974) d'André Cayatte, ancien avocat, avec Jean Gabin et Sophia Loren dans les deux principaux rôles. A cette occasion Henri Coupon a adapté

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

un de ses romans tout juste paru en remaniant l'histoire afin d'en développer son aspect romanesque. L'avocat avignonnais collaborera ensuite avec André Cayatte pour l'écriture et les dialogues de plusieurs téléfilms au début des années 1980.

Ses obsèques se dérouleront mardi 21 mai à 9h au crématorium d'Avignon situé 1 483 chemin du Lavarin.

L.G.

Bibliographie :
1973-1974 Une demi douzaine de romans policiers publiés chez Librairie des Champs Élysées sous le pseudonyme d'Aramon
1974 Pièges pour un flic publié chez Orban
1974 Verdict publié chez Presse de la Cité
1978 Le grand Fléau publié chez Trévise
1980 La croix et l'épée publié chez Orban
1984 La seconde mort de Raspoutine publié chez Fayard
1997 21 rue de la pente la pente rapide publié chez De Maule
1998 Ces dinosaures… publié chez Slatkine (Suisse)
2000 Panique au Palais des Papes publié chez l'Aube
2001 Avocat des fellagas, autobiographie, publié chez Harmattan
2002 T'as pas vu Poutine ? publié chez l'Aube
2011 La juive noire publié chez Aubéron
Filmographie :
1974 Scénario du film Verdict (avec Jean Gabin et Sophia Loren)
1979 Scénario et dialogues du téléfilm La faute (Antenne 2)
1980 Scénario et dialogues Les avocats du diable (Antenne 2)
1981 Scénario et dialogues du téléfilm Les yeux pour pleurer (Antenne 2)
1982 Scénario et dialogues du téléfilm Retour à Cherchell (Antenne 2)
1982 Adaptation et dialogues du film Le braconnier de Dieu

Barreau d'Avignon : Philippe Cano succède à Jean-Maxime Courbet

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Maître Philippe Cano est le nouveau bâtonnier du barreau d'Avignon. Il succède à Maître Jean-Maxime Courbet à la tête des avocats de la cité des papes lors d'une cérémonie ayant réunie près de 300 personnes dans la salle des fêtes de la mairie d'Avignon.

Après deux ans de mandature, Maître Jean-Maxime Courbet cède sa place à la tête du barreau d'Avignon à Maître Philippe Cano. Si jusqu'alors cette passation était symbolique, Jean-Maxime Courbet a fait confectionner un véritable bâton afin de véritablement matérialiser cette transmission à la tête de ce barreau regroupant 330 avocats ainsi qu'une trentaine d'avocats honoraires.
« Le Barreau d'Avignon n'a pas de rentrée solennelle, explique Jean-Maxime Courbet. Cela me paraissait regrettable. J'ai donc imaginé pouvoir organiser en quelque sorte cette cérémonie de sortie. Il fallait cependant trouver une occasion, un prétexte. J'ai immédiatement pensé à ce que d'autres barreaux organisaient : la cérémonie de passation du bâton. Mais de bâton, jusqu'à mon élection, nous n'en n'avions pas. J'ai donc eu le privilège de pouvoir en faire réaliser un par un de mes amis artisan menuisier, et de pouvoir l'offrir à notre Ordre. »

> **« Nous avons ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents acteurs qui composent notre territoire. »**
>
> ***Maître Jean-Maxime Courbet***

S'ouvrir au plus grand nombre
Une cérémonie qui, pour l'occasion est sortie du cadre habituel du palais de justice pour rejoindre la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

grande salle des fêtes de la mairie d'Avignon pour s'ouvrir au plus grand nombre.
« Nous avons donc considéré qu'il fallait ouvrir cette cérémonie afin de pouvoir évoquer, à l'heure du bilan, les multiples facettes du rôle de l'Avocat et plus particulièrement des avocats du Barreau d'Avignon, poursuit l'ancien bâtonnier désormais. Nous avons voulu sortir du palais, de la maison qui est la nôtre pour rappeler la diversité de nos actions ainsi que le rôle majeur que nous jouons au plan naturellement juridique, mais aussi économique, institutionnel et humain. Si notre ADN premier est la défense, nous avons aussi ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents acteurs qui composent notre territoire. »
« C'est avec émotion que je reçois ce bâton à la forte puissance symbolique, ce par un acte que nous avons tous deux voulu ritualiser, en public, et même hors de l'enceinte du Palais de Justice -choix qui a paru étrange pour certains », a expliqué pour sa part Philippe Cano.

Un acteur majeur du quotidien
Rappelant « la qualité des relations » qu'il avait pu « instaurer et entretenir » avec la madame la Procureure durant son mandat ainsi que les « liens étroits qui unissent notre université et l'Ordre des avocats d'Avignon, Jean-Maxime Courbet a également tenu à souligner les compétences spécifiques de ses confrères dans de nombreux domaines. Comme dans l'agriculture et le Droit rural, la culture et des arts vivants lors d'un colloque Droit et théâtre durant le festival ou bien encore en Droit équins à l'occasion de la première participation du Barreau à Cheval passion…
« Le Barreau d'Avignon est un acteur majeur au quotidien, au travers des actions menées avec le Centre Départemental d'Accès au Droit avec des consultations gratuites données sur l'ensemble du territoire du ressort du Barreau d'Avignon de Pertuis en passant par Cavaillon, Sorgues et Le Pontet pour ne citer qu'elles. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Maître Jean-maxime Courbet (à gauche au pupitre) et Maître Philippe Cano, nouveau bâtonnier, lors de la passation de pouvoir à la tête du barreau d'Avignon.

Santé de fer et don d'ubiquité

Revenant sur l'accompagnement dont Philippe Cano a bénéficié de la part de Jean-Maxime Courbet, le nouveau bâtonnier a insisté : « Tu m'as notamment appris qu'un Bâtonnier doit à la fois disposer du don d'ubiquité, d'une santé de fer, d'un calme olympien, d'une propension naturelle à savoir tout faire, d'une diplomatie sans faille : qualités dont tu as su parfaitement faire preuve, sans jactance, sans te mettre en avant. »

Et maître Cano de poursuivre « Un Bâtonnier doit certes prendre la responsabilité de donner le cap, de fixer un objectif, de défendre et porter la voix de son Ordre, et même d'arbitrer, voire de trancher des situations problématiques, parfois dans la solitude de décisions dures à prendre ; mais solitude ne doit pas rimer avec isolement, et je compte bien imaginer avec mon Conseil de l'Ordre, avec nos associations, et toutes nos bonnes volontés confraternelles, maintes possibilités pour rendre notre Barreau plus participatif, voire 'co-constructif' des actions importantes que je souhaite mener pour mes confrères, et nécessairement avec mes confrères. »

Un barreau impliqué et combatif

« Au-delà, le devoir d'un Bâtonnier est de rappeler publiquement, d'où cette cérémonie *ubi et orbi*, que les Avocats restent les seuls professionnels qui en tous domaines, de manière confidentielle, sécurisée, et en étant assurés pour cela, rendent le droit plus accessible pour tous, et peuvent encore porter les actions les plus appropriées pour que ces droits soient effectifs, devant toutes les institutions, les administrations, toutes les autorités, judiciaires ou non, nationales et européennes – voire internationales

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

si nécessaires, précise Philippe Cano. »
« Rappelons-nous à ce titre que notre Barreau, comme tant d'autres, a lutté pour préserver nos valeurs fondamentales, a su manifester pour préserver un accès à l'aide juridictionnelle, voire même un accès à des juridictions fortes et indépendantes, parfois aux côtés, récemment, de magistrats, et encore de greffiers – et que cela ne doit pas être oublié. »

Lutter contre les 'braconniers' du Droit
Insistant sur l'importance d'un état de droit et d'une justice indépendance de tous intérêts purement économique Maître Cano assure que « jamais vous ne verrez les dirigeants des plateformes numériques, voire d'autres professions, réglementées ou pas d'ailleurs, défendre physiquement, une justice de qualité, une justice pour tous, une justice libre de toutes pressions, et surtout indépendante. Avec la gravité qui s'impose, n'éludons pas le danger que représentent ce que nous nommons tous les braconniers du droit, tous ceux agissant ici, ou ailleurs, des annonceurs sur le bon coin aux 'legaltechs' et autres 'world companies' ; et qui n'ont pour seul objectif, que de s'accaparer ce qui pour eux, n'est qu'un 'pan lucratif de l'activité économique'. »

> **« Avec la gravité qui s'impose, n'éludons pas le danger que représentent les braconniers du droit, des annonceurs sur le bon coin aux *legaltechs* et autres *world companies*. »**
>
> ***Maître Philippe Cano***

Une mise en garde appuyée également par Jean-Maxime Courbet : « On nous parle en effet de l'IA comme s'il s'agissait à la fois d'une nouveauté et d'une 'fin ultime'. Ce qui doit, en réalité, nous inquiéter ce n'est pas l'IA en elle-même, elle reste un outil. Ce qui doit nous inquiéter, c'est ce que nous allons en faire, ce que nous allons en laisser faire, notamment en termes d'autonomie dont certains rêvent de pouvoir la doter. Ce qui doit nous inquiéter, c'est une nouvelle fois l'illusion dont certains cherchent à l'affubler, celle d'un savoir universel et absolu, ceux qui cherchent à nous faire croire que si l'erreur est humaine, elle ne saurait être informatique, électronique. Le véritable risque, me semble-t-il, est là. Pour autant, les avocats eux aussi sont là et je reste convaincu que le développement de l'IA sera également source de développement de droits comme l'ont été finalement toutes les avancées techniques et technologiques. Très vite le droit va retrouver toute la place qui est la sienne : droit à la révision de l'analyse par l'IA, droit à la confrontation des résultats entre IA concurrentes, droit à la mise à jour de celles-ci, responsabilité pour avoir trop utilisé l'IA ou pour ne pas l'avoir utilisée, pour avoir aveuglément cru en la réponse donnée sans la vérifier ou que sais-je encore, l'imagination des avocats est sans limite. »

Des avocats facteurs majeurs de la paix sociale
« Les Avocats vauclusiens, acteurs de proximité, experts dans toutes les matières juridiques, constituent au quotidien, des facteurs majeurs de paix sociale, ce d'autant plus qu'ils agissent tout autant au sein des Palais de Justice, que partout au dehors, conclut le nouveau bâtonnier Cano. Ce sont pour ces raisons,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

que la profession d'Avocat communique actuellement, pour faire comprendre à tous les publics, que la justice n'est pas seulement judiciaire ; qu'elle ne doit plus, dans le sens commun, être résumée au jugement, à ce qui tranche, qui ne satisfait qu'une partie, voire aucune parfois. Mon projet donc, c'est mon barreau, mon territoire, nos activités en commun à développer, le tout pour améliorer le 'vouloir vivre collectif', qui reste à mes yeux le seul dessein qui mérite d'être poursuivi, qui que nous soyons, d'où que nous venions, quelles que soient nos convictions, lorsque nous avons la charge d'être investis de mandats représentatifs. »

La 19ième édition des Rencontres de l'Eloquence organisées par le Barreau d'Avignon a eu lieu vendredi 27 octobre au Théâtre du Chêne Noir



C'est tout un spectacle qui revient chaque année depuis près de 20 ans sur la scène du Théâtre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

du Chêne Noir.
« Assurément la place de ces Rencontres ne peut être que dans un théâtre » comme aime à le rappeler son Directeur Julien Gelas. C'est un lieu privilégié pour accueillir les joutes oratoires de ces avocats du Barreau ayant prêté serment cette année. Ce concours permet à de jeunes avocats volontaires, de montrer leur talent d'orateur devant leurs pairs mais également devant le public régulier du Théâtre du Chêne Noir, et là l'auditoire , est devant eux et non pas derrière comme dans une salle d'audience !

Le Bâtonnier Maître Jean-Maxime Courbet dans son discours d'ouverture donne en creux les critères de ce concours
Maître Jean-Maxime Courbet définit les Rencontres de l'Eloquence comme « une manifestation de la culture orale de notre profession, partie de nous-mêmes à laquelle nous sommes viscéralement attachés, une tradition qui résiste et qui continue à prospérer malgré la volonté de certains. Chaque année, les participants ont su capter l'attention de l'auditoire, inspirer la réflexion, incarner la puissance de la parole…. également avec humour. Ils deviennent quelquefois des orateurs aguerris ou des comédiens malgré eux.

Maître Mickaël Viéra, lauréat de la précédente édition en Maître de Cérémonie
C'est à Maître Mickaël Viéra, lauréat de la précédente édition qu' a incombé la lourde tâche de présenter les candidates et l' unique candidat. Il n'a rien perdu de son panache et de son humour qu'il nous avait révélé l'année dernière avec « La Justice est elle une balance ? »
Il nous prédit rire et émotion pour « ce carré d'As, déterminés à être l'As de trèfle qui piquera vos cœurs et vos esprits » : Maître Johanne Lescop (Le Silence), Maître Guilaine Michel (Erreur 404), Maître Kim Rodriguez (Le temps passe t-il vraiment?) Maître Théo Secondi (Bref, j'ai prêté serment).

Les Rencontres de l'Eloquence ? Un passage initiatique pour les 3 femmes et 1 homme qui ont eu le courage d'y participer
Peu d'effets de manche pour cette édition, manque de souffle peut-être (mais l'exercice est périlleux) mais sûrement pas manque d'imagination. Et il en faut de l'imagination pour broder, argumenter, déployer des trésors de circonvolutions et ce pendant près de 15 minutes autour de ces 4 sujets aussi farfelus pour un juriste et pouvant se synthétiser ainsi : se demander ce qui pousse à devenir avocat, pour laisser le temps (des dossiers) passer en faisant les 100 pas dans la salle des pas perdus devant le silence éloquent de son client qui est peut être victime d'une erreur judiciaire.

L'Art du seul en scène récompensé
Plaidoiries construites , sujets argumentés, dramaturgie respectée, humour présent : personne n'a démérité mais c'est un concours ! Après une demi-heure de délibération c'est Maître Guilaine Michel qui a remporté ce prix de l'éloquence 2023 avec son « erreur 404 », rapprochant les erreurs judiciaires à ce fameux message sibyllin qui s'invite sur nos ordinateurs quand une ressource ou une page Web n'est pas trouvée.
La fête de la parole a continué autour d'un verre dans la Salle Coltrane du Chêne Noir où nous pouvions, nous public parler à notre tour et à notre aise avec les candidates et le candidat encore plus loquaces et enfin libérés…de la parole.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Barreau d'Avignon, la Journée des fiscalistes aura lieu vendredi 6 mai



Le Barreau d'Avignon propose une journée des fiscalises vendredi 6 mai à destination des chefs d'entreprise et du grand public. Pour cela chacun est invité à venir muni de sa déclaration d'impôt pré-remplie afin de consulter l'équipe d'avocats fiscalistes venus les conseiller gratuitement. La consultation est bien évidemment confidentielle. Cette matinée est organisée par le bâtonnier Jean-Maxime Courbet.

Les infos pratiques
Journée des fiscalistes. Conseils gratuits pour finaliser sa déclaration d'impôt. Venir avec le document pré-rempli. Vendredi 6 mai. Hôtel de Ville d'Avignon. Place de l'Horloge. De 9h à 12h à Avignon.
MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Barreau d'Avignon, Jean-Maxime Courbet sera nommé bâtonnier le 1er janvier 2022



Le Barreau d'Avignon a élu son nouveau bâtonnier, Maître Jean-Maxime Courbet, 52 ans, spécialisé en droit des affaires et de la famille et installé à Agroparc. Il succèdera à Guillaume de Palma en janvier 2022. Big data, protection des données juridiques, réformes, le dirigeant de l'Ordre reste attentif à la progression de l'Intelligence artificielle, particulièrement dans les champs sensibles de la Loi et de la Justice.

Jean-Maxime Courbet a déjà œuvré au sein du Conseil de l'Ordre lors de trois mandats et est président délégué de la Caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats (Carpa) du Barreau d'Avignon qui compte 313 avocats. Entretien.

La Covid

«Le premier confinement –à partir du 17 mars 2020- a été radical, les tribunaux et les cabinets fonctionnant au ralenti. Lors du 2e confinement l'activité a été maintenue et celle des cabinets a été quasi-normale, notamment grâce aux visioconférences et consultations par téléphone. D'ailleurs, le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

niveau des fonds en dépôt à la Carpa est similaire à 2019, ce qui indique une année en cours structurellement identique à l'avant Covid, fait d'ailleurs corroboré par l'activité enregistrée par le Tribunal judiciaire.»

Les réformes

«Nous faisons face à des vagues de réformes incessantes ce qui est usant pour les avocats comme pour les magistrats qui doivent, sans cesse, se réadapter. Ce qu'on aimerait ? Une pause dans ces réformes et l'adaptation de l'outil législatif existant plutôt que de créer sans cesse de nouvelles lois. Nous faisons face à un mille feuilles complexe, que l'on n'a pas le temps de mettre en œuvre, de réformes imposées puis décalées. L'organisation judiciaire a été revue transformant le Tribunal de grande instance en Tribunal judiciaire et le Tribunal d'instance en Chambre de proximité. La prise de date préalable obligatoire permet désormais au justiciable de connaître la date de début de son audience –date d'assignation- même si la date de fin de procédure reste, elle, inconnue…»



L'informatique

«Désormais nous disposons d'une chaîne pénale dématérialisée. Tout cela va vers une amélioration mais il faut prendre le temps de vérifier que l'outil soit bien adapté, que l'avocat puisse faire face à ces multiples réformes, être formé, que les tribunaux aient le temps de s'adapter avec des moyens humains et matériels adéquats. Ainsi, la Cour Criminelle–qui est en phase d'expérimentation dans 15 départements et qui devrait à terme remplacer la Cour d'Assise- sera composée de magistrats professionnels. Des magistrats professionnels par ailleurs déjà installés dans d'autres tribunaux. S'ils siègent au Tribunal judiciaire, en matière pénale comment trouveront-ils le temps de siéger en matière civile ? Auront-ils suffisamment de temps pour examiner les dossiers d'une certaine gravité en matière pénale ? L'institution judiciaire sera-telle dotée des moyens humains en nombre de magistrats et de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

greffiers afin que le justiciable ne pâtisse pas de cette situation ? Sur le papier cela peut paraître formidable mais qu'en sera-t-il sur le terrain ?»

Les modes alternatifs de règlement des différends

«Les modes alternatifs de règlement des différends (Mard), c'est LA tendance de la réforme. Le concept ? Recourir au mode amiable préalablement à l'action de justice par la voie de la médiation via un avocat, un médiateur ou un conciliateur. L'adage ne dit-il pas 'qu'un mauvais accord vaut mieux qu'un bon procès' ? Si les modes alternatifs de règlement des différends sont importants, ils ne doivent cependant pas devenir un frein à l'accès à la justice, ou du moins en ralentir ou en rallonger le process ni en augmenter le coût. Le barreau est naturellement ouvert à ce type de règlement de conflit, nombre de confrères œuvrent en ce sens, même s'il est parfois difficile de se faire entendre par ses clients. L'avocat s'il est, pour beaucoup synonyme de contentieux, est aussi synonyme de conseil et de protection !»



Des modes alternatifs de règlement des différends (Mard)

L'arbre qui cache la forêt

«Ce qui m'interpelle ? C'est le rapport à l'Institution judiciaire. Or, sur ce plan le discours n'est pas clairement affirmé. A mon sens il faut préserver l'accès au droit et au juge pour l'ensemble des justiciables. Il ne faudrait pas que ces solutions proposées finissent en réalité par éloigner les justiciables de l'Institution judiciaire, tout en permettant, 'en même temps', de restreindre le développement pourtant nécessaire de cette même institution. Alors oui pour des solutions alternatives à condition qu'elles ne soient pas restrictives.»

La réforme du Big data

«Là aussi il faut exercer un œil critique et attentif. La numérisation de l'ensemble des décisions de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

justice, de la jurisprudence, tout comme de l'ensemble des textes de lois sont une bonne chose, tout comme la dématérialisation des procédures est un progrès. En revanche, l'utilisation de l'ensemble des données jurisprudentielles passées à la moulinette d'un algorithme afin qu'une assurance de protection juridique détermine la recevabilité d'un recours ou non, et donc de sa prise en charge, interroge. Doit-on craindre un recours au Big-data imposé, non plus seulement par les assurances de protection juridique mais par l'institution judiciaire elle-même ?Qui aura accès aux algorithmes pour déterminer ce qu'ils contiennent et déterminent ?»



La jurisprudence

«Qu'en est-il de la jurisprudence, l'ensemble des décisions de justice ? Car elle fait naturellement aussi partie du droit français, contribuant à faire évoluer la loi. Le risque ? Que le recours systématique au Big data ne finisse par figer cette jurisprudence. L'avocat, tout comme le juge, sait parfois faire preuve d'inventivité, de créativité sur le plan juridique alors que l'algorithme ne dispose pas de cette ouverture d'esprit.»

Le danger

«Si le recours au Big data en matière de justice reste un choix non-déterminant, un outil de travail au demeurant fantastique, alors il n'y a pas de danger. En revanche, si sous des prétextes divers les assurances de protection juridique venaient à soumettre préalablement vos demandes à leur algorithme avant de prendre une décision sur la prise en charge de vos honoraires pour traiter votre dossier, il y a danger ! Il s'agirait alors d'une régression et non pas de progrès. En effet qui sera en mesure de dire et de contrôler ce qu'il y a dans l'algorithme de la compagnie d'assurance pour orienter une décision sur votre dossier selon qu'il sera recevable ou non ?»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Quels modes de pensée et de calculs régiront les algorithmes ?

Que met-on dans l'algorythme ?

«Aujourd'hui c'est à l'avocat de dire s'il vous conseille ou non d'engager une action. Nous nous situons là à l'orée de la déshumanisation de la société. C'est l'histoire du radar sur la route. Avant le policier ou le gendarme vous arrêtait pour excès de vitesse mais si vous aviez une raison impérative : un enfant en péril, une femme sur le point d'accoucher, l'homme en uniforme vous ouvrait la route et ne dressait pas de procès-verbal. Aujourd'hui, le radar produit ses statistiques et se contente de flasher les automobilistes. On sait où il se situe alors on freine, son action est moindre, et on nous dit qu'il s'agit de progrès. On peut s'interroger sur la réalité humaine du progrès. Je le répète, l'informatique est un formidable outil, une aide à la synthèse extrêmement utile mais la relation humaine, la discussion restent primordiales.»

L'Intelligence artificielle

«J'ai appris, il y a quelques semaines, que l'Intelligence artificielle avait breveté une invention. Procédé refusé dans tous les pays de tous les continents sauf… l'Afrique du Sud qui vient d'accepter l'enregistrement de ce brevet, ouvrant une brèche et une nouvelle ère en matière de brevet ou l'être humain n'est plus le seul à pouvoir déposer un brevet ! C'est vertigineux parce qu'à un moment donné, la décision peut, parfois, nous échapper. L'outil informatique permet de rechercher par mot clefs des solutions, des trames d'actes ce qui nous aide énormément. Le revers de la médaille ? C'est quand on dit que l'IA (Intelligence artificielle) peut tout faire. Oui on peut y trouver des statuts de société mais ceux-ci sont-ils vraiment adaptés à votre situation, à vos projets ? Encore une fois une relation humaine basée sur la confiance, auprès de professionnels compétents me semble toujours préférable.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



L’intelligence artificielle

Le choix du coût

Nous sommes aussi ici confrontés au choix du coût : un document lambda, issu d’une LegalTech, que l’on vous vend, sur internet, comme adapté à votre situation. LesLegalTechs ? Ce sont des start-up de droit en ligne fournissant des documents juridiques à leurs clients à bas-coût. Ces sites font une publicité tapageuse insistant souvent sur le prix attractif de leurs prestations. Pour moi, l’individu, le consom’acteur, peut aussi comprendre que le prix le plus bas n’est pas toujours synonyme de qualité et que d’autres paramètres doivent être pris en considération. L’accélération de ces masses d’informations, le développement des réseaux ne remplacent ni le contact humain ni la réflexion.»

La sécurité informatique

«L’informatisation de notre société soulève aussi la question de la sécurité informatique. On sait que les attaques informatiques se multiplient aujourd’hui contre les sites emblématiques du Pentagone ou la CIA (Central intelligence agency), mais aussi des hôpitaux en France ou de nombreuses entreprises. Le plus grand risque aujourd’hui ? La paralysie du système tant nous sommes devenus dépendant de son fonctionnement. Sommes-nous réellement prêts à affronter une pandémie virale informatique qui affecterait l’appareil judiciaire ? Sommes-nous à l’abri de ces cyber attaques et y sommes-nous préparés ?»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Sécuriser les réseaux informatiques

Pourquoi je suis devenu avocat ?

«Pourquoi je suis devenu avocat ? Parce que depuis toujours l'injustice m'insupporte. J'ai eu ce sentiment que l'avocat pouvait aider à rétablir les choses, porter la parole de ceux qui n'arrivaient pas à se faire entendre.»

Les grands enjeux de l'avocat de demain, le défi le plus important ?

«Garder, maintenir et étendre la place de l'avocat au sein de la société. L'avocat écoute, conseille, porte la parole, défend, il faut qu'il sache rester présent dans une société qui a tendance à ubériser les métiers, découper et dématérialiser les liens humains. Ce qui est regrettable ? Que les gens voient les avocats comme le dernier recours lorsque la difficulté est là. On a tous en tête les geôles du bout du monde où l'avocat est attendu comme le sauveur. L'image est restrictive, car si la défense est reconnue comme le rôle premier de l'avocat, elle ne doit pas occulter notre rôle primordial de conseil.»



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Côté hobby ?

Sportif, Jean-Maxime Courbet aime pratiquer la randonnée, détient un brevet de pilote d'avion, a remporté la Juris Cup de Marseille avec le Barreau d'Avignon deux fois sans compter le concours de l'éloquence dont il a assuré le déroulement depuis 2006 et durant six ans.

Son rôle

Le bâtonnier est le représentant des avocats de son barreau. Il est à la tête du Conseil de l'Ordre qui veille à tous les aspects de la profession d'avocat et à son administration. Il assure aussi et surtout le bon fonctionnement du Barreau, au respect de la déontologie, à la discipline, et à la représentation de la profession auprès de toutes les instances de la société et s'exprime sur la position de l'Ordre. Son engagement requiert d'être à l'écoute et au service de ses confrères. Il assure la gestion de l'ordre des avocats et de règlements de différends. Le bâtonnier peut aussi initier une procédure disciplinaire à l'encontre d'un avocat qui sera soumise ensuite au Conseil régional de discipline.

Élections

Le bâtonnier est élu – pour Avignon en juin et pour une nomination en janvier- au scrutin majoritaire à deux tours par l'ensemble des avocats inscrits au Barreau ainsi que les avocats honoraires. La durée de son mandat est de deux ans.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Jean-Maxime Courbet